LE MULTILINGUISME, UNE CHANCE POUR L'EUROPE

La diversité linguistique de l'Union européenne est inscrite dans le Traité de Lisbonne : " L'Union respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen ".

POURQUOI AUTANT DE LANGUES OFFICIELLES ?

Les institutions européennes adoptent des actes législatifs qui s'appliquent à tous les citoyens européens ; ces actes sont disponibles dans toutes les langues officielles afin qu'ils puissent être compris par tous.
Chaque citoyen peut également s'adresser aux institutions dans sa langue maternelle et recevoir une réponse dans cette même langue.

Au Parlement européen, les députés peuvent s'exprimer dans une des langues officielles, leurs propos sont simultanément interprétés dans les autres langues.

28 PAYS, 24 LANGUES OFFICIELLES

Le nombre de langues officielles a augmenté après chaque élargissement :

1957 : allemand, français, italien, néerlandais
1973 : anglais, danois
1981 : grec
1986 : espagnol, portugais
1995 : finnois, suédois
2004 : estonien, hongrois, letton, lituanien, maltais, polonais, slovaque, slovène, tchèque
2007 : bulgare, irlandais, roumain
2013 : croate

3 ALPHABETS

Dans l'Union européenne, on utilise 3 alphabets :
- l'alphabet latin (dans la majorité des pays)
- l'alphabet grec à Chypre et en Grèce
- l'alphabet cyrillique en Bulgarie

Les institutions de l'UE comptent quelque 4 300 traducteurs et 800 interprètes parmi leur personnel statutaire. Le coût de tous les services linguistiques (traduction et interprétation) au sein de l'ensemble des institutions de l'UE est estimé à moins d'1 % du budget général annuel de l'UE. Divisé par le nombre d'habitants de l'UE, cela représente environ 2 euros par personne et par an.

La langue de l'Europe, c'est la traduction
Umberto Eco

exposition conçue et réalisée par la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté
Centre d'information du réseau Europe Direct

www.europedirectfrance.eu